

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 mai 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. François REBSAMEN

Membres présents : (15) M. REBSAMEN, M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (2) M. BON, M. GOUDEAU

Date de convocation : 5 mai 2008

Délibération n° : 23-2008

Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

L'article R 123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoit que le Conseil d'Administration établit son règlement intérieur.

Le projet qui est proposé aujourd'hui rappelle dans son préambule, les missions du Centre Communal d'Action Sociale et définit, au sein de cinq chapitres, les règles de fonctionnement de cette instance :

I - La Présidence

II - Le Conseil d'Administration : organisation des réunions – fonctionnement des séances – les délibérations

III - La délégation de pouvoir

IV - Les prestations versées par le CCAS

V - Les dispositions diverses

Le Conseil d'Administration adopte le projet de règlement intérieur qui lui est soumis.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 MAI 2008



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 1

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 15 MAI 2008